



« Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes: Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes au lendemain du Covid-19 »

**Séminaire organisé par vidéoconférence
par la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe en partenariat
avec la présidence grecque du Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe**

21 octobre 2020

Note conceptuelle

Les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes sont essentiels pour soutenir les politiques publiques dans ce domaine et pour assurer des progrès durables. Depuis de nombreuses années, le Conseil de l'Europe promeut et met en œuvre une double approche de l'égalité entre les femmes et les hommes qui implique, d'une part, des politiques et mesures spécifiques pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, une stratégie d'intégration de la dimension de genre.

Différentes normes du Conseil de l'Europe guident les travaux dans ce domaine, en particulier la [Recommandation Rec\(2007\)17 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes](#), qui est très complète et novatrice.

Au niveau du Conseil de l'Europe, la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes est chargée à la fois d'élaborer des normes, des politiques et des projets de coopération spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et de promouvoir l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Organisation dans son ensemble.

Au niveau des Etats membres, les dispositions institutionnelles concernant les mécanismes pour l'égalité, leurs ressources et leur niveau de pouvoir varient. Pour ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, la Convention d'Istanbul fournit aux Etats Parties un cadre juridique cohérent pour la prévention et la lutte contre la violence domestique et fondée sur le genre, y compris concernant les arrangements institutionnels nécessaires. La Convention d'Istanbul offre également des orientations aux États membres qui ne l'ont pas encore ratifiée. Toutefois, le récent [rapport de suivi Pékin+25](#) (en anglais seulement) rédigé par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) indique que dans les pays de l'Union européenne, la capacité d'action des structures gouvernementales chargées de l'égalité entre les hommes et les femmes a

diminué de 2012 à 2018, et que les efforts en matière d'intégration de la dimension de genre ont également diminué au cours de cette période.

L'épidémie de Covid-19 a jeté un nouvel éclairage sur la nécessité d'une forte perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques, accompagnée de ressources appropriées, afin d'atténuer l'impact sexospécifique de la crise, y compris un 'accent sur la lutte contre la violence sexiste et domestique.

De plus, les défis actuels liés à l'égalité de genre et aux droits des femmes, la tendance à fusionner les organismes chargés de l'égalité de genre avec des institutions chargées plus largement de la lutte contre les discriminations, ainsi que les difficultés économiques passées et futures prévisibles des gouvernements nationaux, peuvent freiner l'évolution positive concernant les mécanismes institutionnels en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Objectifs du séminaire:

Le séminaire:

- Fera le point sur les tendances actuelles concernant les mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration de la dimension de genre au niveau national et international.
- Examiner les conséquences de l'épidémie de Covid-19 en termes de genre et le rôle que peuvent jouer les mécanismes institutionnels pour limiter les conséquences négatives au lendemain de la crise.
- Examiner les conséquences sexospécifiques de l'épidémie de Covid-19 sur les structures existantes en charge de la prévention et de la protection contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique.
- Examiner les pratiques prometteuses au niveau national, international et de la société civile.
- Fournir une plate-forme pour discuter des solutions visant à renforcer les mécanismes institutionnels et l'intégration de la dimension de genre.

Intervenantes et intervenants :

- Membres de la GEC.
- Représentant-e-s des organisations internationales.
- Représentant-e-s de la société civile.
- Universitaires.

Participant.es et participants :

- Membres de la GEC.
- Représentant-e-s des institutions et de la société civile grecques.

Date et durée :

Mercredi 21 octobre 2020, 14h30 - 17h15